

## PAROLES AUX ASSOCIATIONS

Les conditions sanitaires n'ont pas permis à nos associations de jouer pleinement leur rôle de lien social. Ce n'est que partie remise. Elles vous donnent rendez-vous dès que les conditions le permettront.

### **THÉÂTRE DES JEUNES**

Il y a tout même eu le théâtre des jeunes dans les carrières, lieu de prédilection pour jouer dans un théâtre naturel.



La troupe de théâtre des jeunes et leur professeur  
Olivier MAVIEL

### **CLEAN UP 2020**

Le plus gros de la récolte des déchets a été réalisé sur le bord des routes et assez peu dans le village.



L'équipe Clean Up de Clansayes

### **LA CRÈCHE**

Comme chaque année, la crèche est installée à l'église visible par tous. Demandez la clé en mairie.

Les santons ont été restaurés par Catherine MOLIN. Merci à Lohan MAILLET et Isabelle REYNAUD pour l'installation.



La Sainte famille



La crèche mise en scène



# Clansayes Info

Bulletin municipal d'information décembre 2020

N°82



Entrée nord du village de Clansayes, il y a quelques années...

## Le Mot du Maire...

Cette année 2020 arrive à sa fin.

Oublions-la vite diront certains.

Je crois au contraire qu'il faudra se rappeler de cette année 2020.

Se rappeler de cette pandémie, COVID 19.

Où l'on s'est aperçu que ceux que l'on n'entendait pas sont indispensables : le personnel soignant, le personnel dans les maisons de retraite, mais aussi les caissières, les éboueurs, les fonctionnaires qui s'occupent des stations d'épurations.

Cette année, certains se sont aperçus que ce qu'ils faisaient n'était pas essentiel : les acteurs, les chanteurs ...

Une étude publiée par l'Association des Maires ruraux de France dresse un constat frappant

les Français vivant dans des départements dits « hyper ruraux » vivent en moyenne 2 ans de moins que ceux vivant dans des départements « hyper urbains ». Un écart qui s'est fortement creusé en 30 ans. Et cela en dit long sur la différence entre citoyens.

La vie continue cependant.

Le coût de traitement de nos déchets ménagers, ce que vous déposez dans les bacs verts et qui en tant que déchets ultimes sont enfouis, va passer de 100 euros la tonne en 2020 à 145 € en 2021.

Alors quand certains les remplissent par bêtise ou fainéantise de grains de maïs, de sacs de ciment ou de choses qui devraient être mis en déchetterie ou dans les bacs de tri, cela nous remplit de colère.

Je n'ai pas voulu prendre de risque et il est pour moi, primordial de protéger la santé des Clansayaises et des Clansayais.

C'est pourquoi, les rencontres communales que nous avions prévues avec le repas pour les plus de 65 ans et la distribution de chocolats pour nos aînés qui ont franchi les 80 ans, ont été suspendues.

L'intérêt de ces rencontres est de passer ensemble un bon moment de convivialité et les conditions sanitaires ne le permettaient pas en cette fin d'année.

Dès que les circonstances sanitaires le permettront, nous nous retrouverons.

Il n'y aura pas en début d'année la traditionnelle cérémonie des vœux du Maire, mais déjà je vous souhaite une bonne année 2021.

Et dans l'attente du plaisir de vous rencontrer, passez de bonnes fêtes de fin d'année.

Protégez-vous, protégez vos proches.

Votre Maire Maryannick GARIN

**Contact**

Téléphone: 04.75.04.70.68

Fax : 04.75.96.70.58

Mail: mairie@clansayes.fr

Site : www.clansayes.fr

**FACEBOOK**

La commune dispose d'une page Facebook.

Si vous souhaitez être informé :

Village de Clansayes

**La Mairie est ouverte :**

Le mercredi, le vendredi :

9h à 12h et de 14h à 17h

Le lundi, le mardi et le

jeudi : de 9h à 12h

**ETAT - CIVIL****Naissances**

DEPRAS Raphaël  
Le 21 juillet 2020

TALKI Louka  
Le 29 septembre 2020

**Mariages**

ROACH Simon et  
KENTOPP Kécia  
Le 04 août 2020

**LA MAIRIE VOUS INFORME**

**COVID-19** : soutien aux habitants de Clansayes. Votre Maire et les Conseillers Municipaux sont à votre écoute.

**REFECTION DU MUR DU CIMETIERE**

La réfection du mur du cimetière est bien avancée malgré des conditions de travail difficiles entre les intempéries et les conditions sanitaires.



*Le mur en construction*

**ACTION COLLECTIVE ORANGE**

Monsieur le Maire a cosigné une tribune à l'initiative de notre députée madame Célia de LAVERGNE qui dénonce le manque de considération et d'intervention d'Orange sur nos territoires en matière de téléphonie fixe, et qui est parue dans le Journal du Dimanche, et a été reprise par de nombreux journaux comme Le Monde, Le Figaro, L'Obs, Ouest-France, Le Dauphiné Libéré...

Monsieur le Maire avait, en tant que vice Président des maires ruraux de la Drôme, déjà interpellé sur ce sujet Monsieur Joël GIRAUD, Secrétaire d'état à la ruralité, lors de sa venue à Die le 23 Octobre.

**ENTRETIEN DES FOSSES COMMUNALES**

Un programme pluriannuel d'entretien a été lancé.

L'entreprise STAD a été retenue afin de réaliser en 2021 des travaux d'entretien, pour un montant de 4 745 euros HT, suivant les disponibilités des terres cultivées bordant les fossés.

**TIGROU****LE MOUSTIQUE TIGRE : IL REVIENDRA !!!**

*Aedes albopictus*

Au mois de septembre dernier, plusieurs lieux du quartier des Grès ont été visités par des employés de l'Entente Interdépartementale Rhône-Alpes pour la Démoustication (EIRAD), ce qui a permis de découvrir des gîtes larvaires de moustiques tigres. Il y a bien colonisation par le moustique « tigre ».

Evidemment, au mois de décembre on est à peu près tranquille. Mais dès que les températures remonteront, au printemps et cet été, le parasite fera son retour !

Néanmoins, il ne faut pas se laisser aller à la fatalité car il existe des moyens de réduire la prolifération de ce moustique. Ensemble, nous pouvons y parvenir en agissant dès maintenant !

Il faut savoir que le *Aedes albopictus* se déplace rarement au-delà de deux cent mètres de son lieu de naissance.

La femelle pique afin de trouver les protéines nécessaires à la croissance de ses œufs. Vos chats et vos chiens ainsi que tous les mammifères ou les oiseaux sont aussi leurs proies.

Pour la reproduction, la femelle « tigre » va choisir de pondre là où il y a ou il y aura de l'eau car la larve a besoin d'eau pour vivre. L'œuf peut rester au sec en attente d'eau plusieurs semaines à plusieurs mois. Il ne craint pas les (rares) gelées de nos hivers. Il va donc attendre tranquillement la hausse des températures pour éclore.

Quels sont les endroits où la ponte se fera ? Toutes les eaux stagnantes  
Les mares, sauf si vous avez des poissons (qui se nourrissent des larves)

Les chéneaux mal fixés, sans la pente nécessaire à une bonne évacuation.

Tous les bidons de récupération d'eau non hermétiquement fermés ou reliés aux chéneaux par lesquels le moustique va entrer et sortir.

Les creux sur les bâches qui recouvrent le bois, les tas de sable ou tout ce qu'on veut protéger de la pluie.

Tous les récipients (seaux, poubelles, boîtes diverses) laissés négligemment dehors et qui se rempliront à la première pluie.

Les vieux pneus, les réservoirs des jardinières, les soucoupes des pots de fleurs arrosés quotidiennement.

Etc...

Actuellement, des centaines d'œufs attendent leur heure dans ces endroits...

Conclusion : la première chose à faire c'est d'éliminer chez nous tous les endroits d'eaux stagnantes où les larves pourraient se développer au printemps !

Si nous agissons tous, nous devrions normalement voir la population du parasite sensiblement diminuer.

Cela n'arrive pas que chez les autres mais concerne chacun d'entre nous !

## COMMEMORATIONS

### A LA MÉMOIRE DE NOS COMBATTANTS ET CONTRE L'IGNORANTISME

Quand bien mêmes nous sommes isolés et confinés, nous commémorons nos combattants des libertés et de l'obscurantisme.

Le 29 août, commémoration de la Libération du Tricastin comme pour dire que nulle occupation soumettra l'expression de la force morale dont sont capables nos citoyens. Pour nos générations futures, un exemple de pugnacité et de dévouement, d'une réunification des peuples du monde pour vaincre l'adversité.

Nous sommes tous terriens, nous devons nous unir au-delà des différences.

Malheureusement après 81 ans de cette lutte contre l'obscurantisme, les élus et la population ont rendu hommage à SAMUEL PATY le 21 octobre 2020 pour faire face à un autre obscurantisme.

Plus que tout, ce 102ème anniversaire de la commémoration du 11 novembre est chargé de symboles et de solidarité.

Extrait de chanson « Les Enfants Paradis »  
par: Damien Saez 2016

Toi mon pays lumière, toi mon pays la vie  
Mon pays littéraire, mon pays triste vie  
Toi mon pays mes frères, toi frère de mon pays  
Comme on chérit sa mère, on chérit sa patrie



Libération du tricastin  
Place du monument aux morts - St Paul Trois Châteaux



Maryannick GARIN à l'hommage de Samuel PATY  
Pierrelatte



Cérémonie du 11 novembre 2020 Clansayes

## LA MAIRIE VOUS INFORME

### ACQUISITION PARCELLE

Dans le cadre de la mise en valeur de TORONNE, la municipalité a souhaité acquérir la parcelle G 396 située au Quartier TORONNE d'une surface de 6 808 m<sup>2</sup> au prix de 0,25 euros le m<sup>2</sup>. Après délibération, le conseil municipal approuve à l'unanimité l'acquisition du terrain au prix de 1 702 € et ajoute que les frais d'acte seront pris en charge intégralement par la commune.

## PAS D'AUGMENTATION DES TARIFS EN 2021

### TARIFS ASSAINISSEMENT 2021

Depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2020, le syndicat de BAUME ayant délégué sa compétence eau potable à RAO, la commune a été obligée de faire de même. C'est donc la SAUR, délégataire qui fixe les tarifs de l'eau.

La commune conserve la compétence assainissement. La facturation de l'assainissement en même temps que celle de l'eau est réalisée par la société SAUR, avec qui la commune a signé une convention.

Le conseil municipal décide à l'unanimité de ne pas augmenter les tarifs de l'assainissement. Ils sont donc reconduits comme suit à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2021.

ASSAINISSEMENT : Abonnement annuel	26,00 €
ASSAINISSEMENT : Prix du M3 d'eau usée	0,34 €
ASSAINISSEMENT : Taxe branchement assainissement	2400,00 €
ASSAINISSEMENT : Redevance pour le compte de l'ARS pour modernisation des réseaux de collecte par m3.	0,15 €

### TARIFS LOCATION ERA 2021

Le conseil municipal décide à l'unanimité de ne pas augmenter les tarifs de location de la salle des fêtes. Ils sont donc reconduits comme suit à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2021

SALLE HAUTE	1 jour (lundi, mardi, mercredi, jeudi) de 9h à 9h	200.00 €
SALLE HAUTE	Un week-end (du vendredi 18h au lundi 9h)	400.00 €
SALLE BASSE DE LA VOUTE	1 jour (lundi, mardi, mercredi, jeudi) de 9h à 9h	100.00 €
SALLE BASSE DE LA VOUTE	Un week-end (du vendredi 18h au lundi 9h)	200.00 €

### TARIFS 2021 CONCESSIONS CIMETIERE

Le conseil municipal décide à l'unanimité de ne pas augmenter le tarif des concessions. Ils sont donc reconduits comme suit à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2021

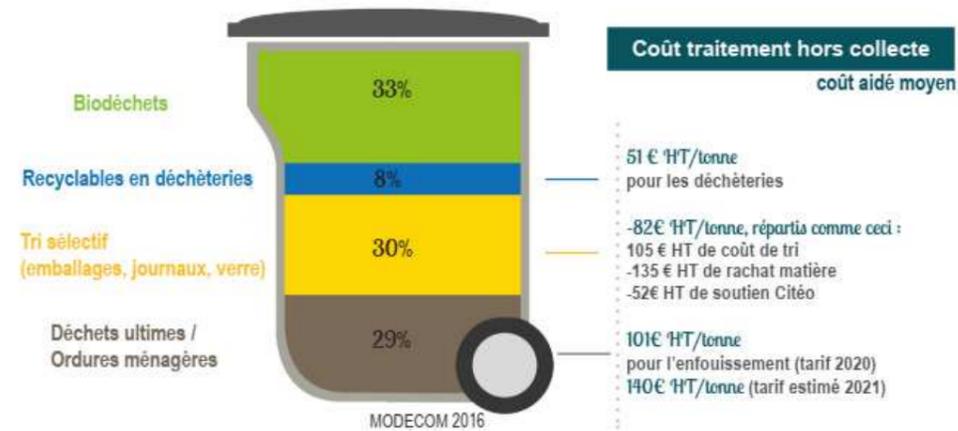
Concession perpétuelle double (2.5 x 2.4 = 6m <sup>2</sup> )	930.00 €
Concession perpétuelle simple (2.5 x 1.2 = 3m <sup>2</sup> )	465.00 €
Concession trentenaire double (2.5 x 2.4 = 6m <sup>2</sup> )	465.00 €
Concession Trentenaire simple (2.5 x 1.2 = 3m <sup>2</sup> )	233.00 €
Concession unique de 15 ans au columbarium	200,00 €
Concession unique de 30 ans au columbarium	400,00 €

**GESTION DES DECHETS**

En qualité d'habitant de la Communauté de Commune Drôme Sud Provence, tous les Clansayais ont à leur disposition les moyens de produire moins de déchets et de mieux les trier. <https://www.sypp.fr/>. Pour tout contact : 04 75 00 25 35 ou en mairie de Clansayes.

Selon une source du Syndicat des Portes de Provence, notre production de déchets est répartie de la manière suivante avec une attribution respective des coûts pour le traitement de chacune des composantes :

**QUE TROUVE-T-ON DANS NOS POUBELLES ?**

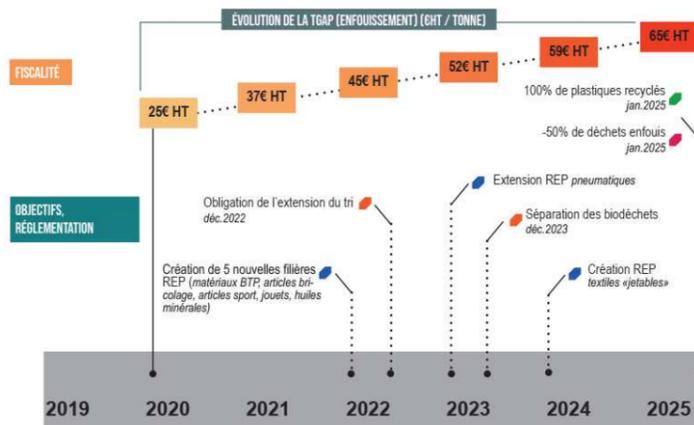


En 2021, nous paierons 145€ HT par tonne de déchets à enfouir, c'est-à-dire tous les déchets mis dans les bacs collecteurs. Par conséquent, plus la quantité de déchets ultimes augmente plus nous payons de TGAP. Le manque de respect de certaines règles de tri nous mène inexorablement vers une augmentation du coût des ordures ménagères.



Bacs collecteurs sans tri  
Emballage télé ; sac de gravas ; cartons et plastiques

Les prévisions du coût de traitement par enfouissement des déchets dans les années à venir



**COMPOSTAGE**



Le Syndicat des Portes de Provence pour le traitement des déchets vous permet d'obtenir un composteur individuel d'une contenance de 300 L, pour un montant de 20 €.

Un bon de retrait est à votre disposition en mairie. Ce composteur est vendu en Kit avec notice de montage et guide de compostage + bio seau de 10 L.



Amas de lingettes sur la grille placée en amont du dispositif de traitement

**DEBROUILLAILLEMENT REGLEMENTAIRE**



En cette période hivernale, à vos tronçonneuses, coupes haies, tondeuses pour protéger vous, vos proches, vos biens, la forêt et la nature sur notre commune de Clansayes. Au titre de l'arrêté n° 2013057-0026 de la préfecture, les administrés sont tenus d'appliquer la réglementation sur l'obligation de débroussaillage. Un guide est à votre disposition sur : [http://www.drome.gouv.fr/img/pdf/guide\\_debroussaillage\\_drome.pdf](http://www.drome.gouv.fr/img/pdf/guide_debroussaillage_drome.pdf)

**LE FLEAU LINGETTES**

Qu'une lingette soit annoncée comme biodégradable ou pas, c'est à la poubelle qu'on la jette. Nos agents municipaux, tout en évacuant les amas de lingettes, constatent les dégâts car les lingettes n'ont jamais le temps de se dégrader entre la cuvette des WC et nos stations d'épuration. Quand elles y arrivent, elles forment des filasses qui s'entortillent sur les tamis, les colmatent et bouchent les pompes. Pendant ce temps, les eaux usées partent polluer le milieu naturel sans avoir été traitées.

Avec le coronavirus, on a tendance à davantage désinfecter avec des lingettes. Attention ! Ne pas les jeter aux toilettes !

Une solution ?

**Les lingettes sont à mettre à la poubelle et à évacuer avec les ordures ménagères.**

**DECLARATION DE RUCHES**

La déclaration de ruches est à réaliser en ligne du 1er septembre au 31 décembre sur le site MesDémarches. Cette procédure simplifiée remplace Télérucher et permet l'obtention d'un récépissé de façon immédiate.

Elle est d'autant plus importante que cette année les ruchers ont subi des attaques massives de frelons asiatiques. <https://www.mesdemarches.agriculture.gouv.fr/>



**Déclarez vos ruches**

entre le 1<sup>er</sup> septembre et le 31 décembre



→ Une obligation annuelle pour tout apiculteur, dès la première colonie d'abeilles détenue.  
→ Toutes les colonies d'abeilles sont à déclarer, qu'elles soient en ruches, ruchettes ou ruchettes de fécondation.

**QUELS AVANTAGES POUR LES APICULTEURS ?**

- Connaître l'évolution du cheptel apicole
- Améliorer la santé des abeilles
- Mobiliser des aides européennes

Une procédure simplifiée de déclaration en ligne [mesdemarches.agriculture.gouv.fr](https://www.mesdemarches.agriculture.gouv.fr)